

• DE AOÛT À OCTOBRE 2023 •

ÉVALUATION DES CONCENTRATIONS EN DIOXYDE D'AZOTE DANS LA COMMUNE DE TRINITÉ

> OBJECTIFS :

- Évaluer les concentrations en dioxyde d'azote NO_2 , traceur de la pollution automobile, dans l'environnement de la commune de Trinité
- Établir une cartographie de ce polluant sur la zone d'étude
- Confronter les résultats obtenus avec les normes environnementales en vigueur
 - Comparer les résultats obtenus avec les données de l'année 2014

> CONTEXTE :

Dans le cadre du programme AIR de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord), Madininair a réalisé une évaluation des concentrations en dioxyde d'azote (NO_2), polluant traceur de la pollution automobile, dans la commune de Trinité.

> MATÉRIEL ET MÉTHODES :

Prélèvement du dioxyde d'azote par tubes passifs sur 4 campagnes successives, selon le calendrier suivant :

CAMPAGNE 1	CAMPAGNE 2	CAMPAGNE 3	CAMPAGNE 4
Du 23/08 au 06/09/2023	Du 06/09 au 20/09/2023	Du 20/09 au 04/10/2023	Du 04/10 au 19/10/2023

Après échantillonnage, les tubes sont analysés par spectrophotométrie, au laboratoire d'analyses de Madininair.

RÉSULTATS

La carteci-après permet de visualiser les concentrations moyennes en dioxyde d'azote (NO_2), gaz traceur de la pollution automobile, sur la commune de Trinité.

Les concentrations en dioxyde d'azote NO_2 sont faibles et inférieures à la valeur limite pour la protection de la santé pour tous les points de mesure.

Les concentrations maximales sont mesurées sur la route nationale 1 (RN1), axe principal permettant de relier les communes du Nord Atlantique au centre d'activité de Fort-de-France.

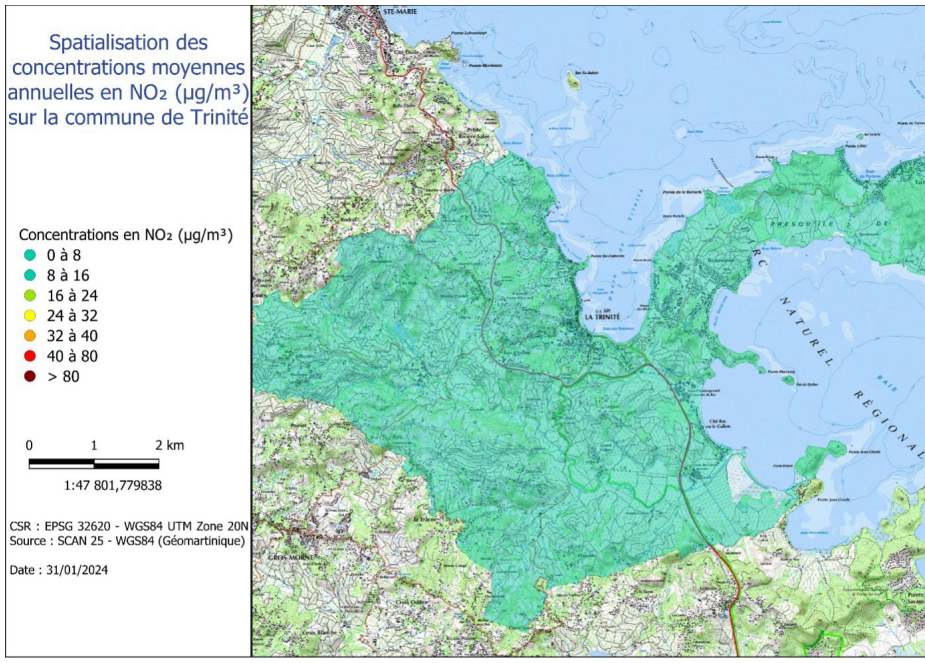


Fig. 1 : Spatialisation des concentrations moyennes annuelles en NO₂ dans la commune de Trinité en 2023

TENDANCE D'ÉVOLUTION DEPUIS 2014

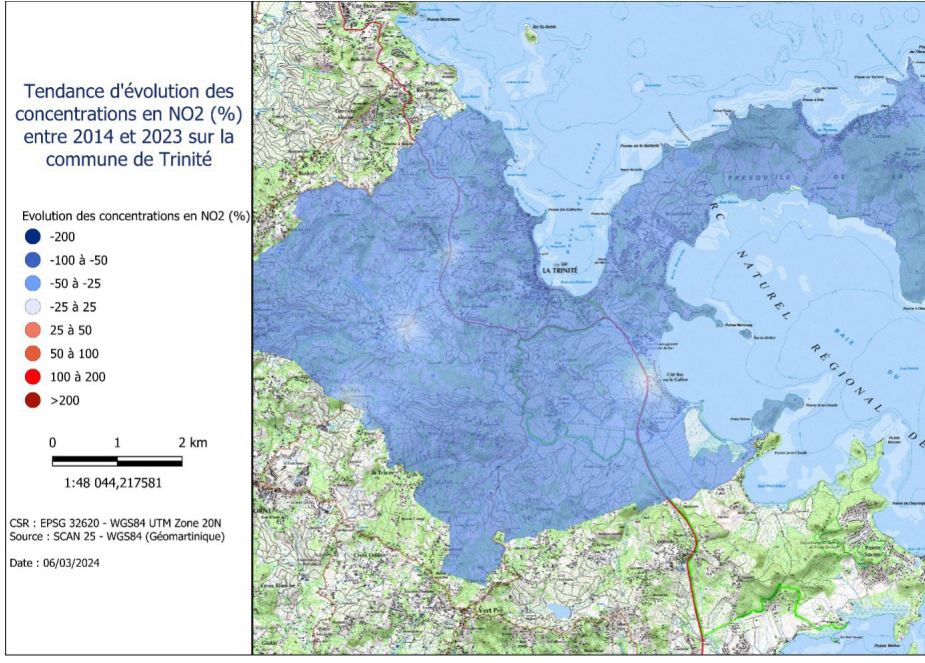


Fig. 2 : Tendance d'évolution des concentrations en NO₂ (%) entre 2014 et 2023 dans la commune de Trinité

En 2023, une **diminution globale des concentrations en NO₂** est observée par rapport à 2014 dans la commune de Trinité. **Aucun des sites ne présente une évolution à la hausse par rapport à 2014.** Les paramètres météorologiques, notamment la pluviométrie, et le renouvellement du parc automobile pourraient être à l'origine de cette

diminution. Les concentrations maximales en 2023 sont mesurées sur la route nationale 1 (RN1), comme en 2014.



CONCLUSION

En 2023, Madinair a réalisé une évaluation des concentrations en dioxyde d'azote (NO₂), gaz traceur de la pollution automobile, dans la commune de Trinité. Cette étude a été effectuée dans le cadre du programme AIR de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord).

La mise en place de tubes passifs permet ainsi de spatialiser les concentrations en NO₂ et de définir les zones les plus impactées par la pollution automobile. Cette étude s'est déroulée durant quatre campagnes de deux semaines représentant 14% du temps de l'année permettant d'estimer une moyenne annuelle. Les concentrations moyennes annuelles en NO₂ sont ainsi comparées aux normes environnementales en vigueur. La valeur limite annuelle pour la protection de la santé de 40 µg/m³ et les seuils d'évaluation sont utilisés pour définir le risque de dépassement des normes environnementales et ainsi, la stratégie de mesure à mettre en place dans ces zones.

Les concentrations en dioxyde d'azote NO₂ mesurées dans la commune de Trinité sont faibles. La valeur limite annuelle pour la protection de la santé et les seuils d'évaluation n'ont pas été dépassés. **Ainsi, le risque de dépasser les normes environnementales en dioxyde d'azote pour une mesure réalisée toute l'année, sur ces sites, semble faible.** Plusieurs sites,

le long de la route nationale 1 (RN1), dépassent le seuil de référence préconisé par l'OMS de 10 µg/m³. La concentration maximale en NO₂ est de 16.0 µg/m³ sur le site 10 le long de la RN1, à la sortie de l'usine Galion en direction du bourg de Trinité.

Les tendances d'évolution des concentrations en dioxyde d'azote NO₂ entre 2014 et 2023 ont montré une nette diminution sur l'ensemble de la commune de Trinité. Le renouvellement du parc automobile en Martinique composé de voitures moins polluantes peut être à l'origine de cette diminution des concentrations. Les paramètres météorologiques peuvent également influencer la quantité de polluant dans l'air.

ÉTUDE RÉALISÉE PAR



Madinair
31, rue du Professeur Raymond Garcin
Allée des Pruniers
97200 Fort-de-France
Tél. : 0596 60 08 48
info@madinair.fr
www.madinair.fr



CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique